



Corbeil-Essonne-Environnement (CEE)

Association déclarée N° 83231, créée en 1983

27, rue du 14 juillet - Corbeil Essonne

<http://www.confluence-91.org> et <http://www.corbeil-essonne-environnement.org>

Courriel : corbeil-essonne-environnement@wanadoo.fr

Texte soumis par CEE à l'enquête publique sur le SDRIF en mairie de Corbeil-Essonne le 7 décembre 2007.

AVIS (le 07 décembre 2007)

L'association Corbeil-Essonne-Environnement reprend, à son compte les recommandations de la Fédération, Essonne Nature Environnement, à laquelle elle est affiliée, en mentionnant, sur le paragraphe Centre-Essonne, un certain nombre de précisions.

Démographie :

Le SDRIF de 1994 prévoyait pour l'Essonne une augmentation de population de 100.388 habitants entre 1990 et 1999. En réalité elle n'a été que de 49.414 habitants (soit 49 % seulement des objectifs annoncés par le SDRIF) ! Depuis 1990, l'Essonne enregistre un solde migratoire négatif d'en moyenne 5.000 habitants/an malgré un solde naturel positif (+ 9750 habitants/ an).

Si l'évolution démographique n'est pas constatée elle n'est pas davantage souhaitable.

L'augmentation du nombre de logements devrait être considérée au vu de ces tendances.

Consommation d'espaces :

En terme de consommation d'espaces, le SDRIF de 1994 prévoyait 3.170 hectares d'espaces urbanisés, l'Essonne en a consommé plus de 4.000 !

A elle seule la surconsommation d'espaces en Essonne a représenté la moitié de la surconsommation régionale !

Non seulement le SDRIF n'en tient pas compte mais les moyens mis en oeuvre nous font douter des possibilités d'inverser la tendance. La présence de multitudes de pastilles situées sur des terres agricoles, et dans des secteurs isolés des axes de transports en commun est en contradiction avec les orientations et souhaits sur l'aménagement du territoire francilien.

*Source Agenda 21 départemental : le SDRIF en Essonne : premier bilan et diagnostic (rapport d'étape du 13 janvier 2005)

Préservation des espaces naturels :

Pour préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles de la ceinture verte, le schéma doit édicter des règles strictes interdisant toute construction dans les zones naturelles remarquables. La suppression de toutes les pastilles à cheval sur des rivières s'impose afin de respecter les SDAGE et les SAGE.

Concernant la règle des 50 mètres pour les lisières des forêts, la rédaction est suffisamment imprécise pour que sa validité juridique soit incertaine. Tout aménagement annexe à l'urbanisation nous paraît devoir être explicitement interdit à l'exception de la création d'espaces verts. Nous demandons l'élargissement de cette bande à 70 m.

Réduction des nuisances dues aux infrastructures de transport

Le schéma n'encadre pas suffisamment les conditions d'urbanisations aux abords des grands axes de communication qui génèrent bruit et pollution. Au contraire il prévoit même de mobiliser d'importants secteurs mutables pour implanter des habitations le long de la N20 et de la N7. La Région évoque la

nécessité d'une requalification de ces secteurs au préalable, mais elle ne donne pas pour autant les clés de la réussite de ces mutations.

Nuisances de l'aéroport d'Orly

A l'évidence, l'Essonne subit également les nuisances de Roissy, notamment la nuit. ENE est solidaire du manifeste UFCNA de mars 2006 qui réclame le plafonnement strict du nombre de mouvements d'Orly à 200.000, le plafonnement strict du nombre de mouvements de Roissy à 450.000 et l'extension à toute l'Île de France du couvre-feu en vigueur à Orly. ENE soutient par ailleurs les positions du Forum Contre les Nuisances Aériennes.

Le territoire Centre Essonne – Evry -Corbeil

Le projet de SDRIF laisse de côté le problème de l'habitat social dans les cités (problèmes d'insertion, violences urbaines...). Il n'envisage pas, de manière explicite, une revitalisation des pôles économiques notamment aux abords des voies navigables. Il aurait dû prévoir un accès aux différents pôles d'emplois par une desserte du secteur Evry-Melun-Senart.

Le projet, en effet, ne reprend pas les Grands Projets de Villes martinés ANRU et leurs impacts sur le département, il s'agit pour Corbeil d'une enveloppe bis de l'ordre de 450 Millions d'euros, une somme considérable qui impose des priorités liés aux services publics, éducation, santé, culture, et sports, et transports publics

Déplacement :

Si l'on veut désengorger Corbeil-Essonnes, rien n'est prévu à ce niveau. **Un nouveau pont routier et ferroviaire, inscrit en prévisionnel dans le SDRIF de 1994, s'impose plus que jamais entre Ponthierry et Corbeil-Essonnes** pour relier la ville nouvelle de Sénart, Savigny le temple et Cesson en Seine et Marne, St Pierre du Perray et Saintry pour la partie Sénart en Essonne, **à l'agglomération d'Evry** et le pôle Technologique et universitaire de Massy-Palaiseau-Saclay, où l'Etat a de grandes ambitions.

Le pont de Corbeil est le seul exutoire aux habitants de St Germain les Corbeil, Saintry, St Pierre du Perray et + pour échapper au goulot de la Francilienne.

Le pôle multimodal tram-train-fleuve qui devait se poser quai de l'Apport Paris à côté des voies SNCF et relier Lieusaint à Evry via Corbeil, c'est à dire les deux branches du RER D, reste au point mort, malgré l'intérêt représenté par ce nœud de communications propice à des synergies.

Pas d'ambition, non plus, de soutenir, sur notre ville ou sur la communauté d'agglomération Seine-Essonne, la création d'activités innovantes liant, pôles de recherches, universitaires et grandes écoles susceptibles d'attirer des PMI-PME innovantes, le Nanopôle, autour d'Altis, est tout juste mentionné pour la forme. Il est essentiel que la rénovation des logements sociaux aille de paire avec la création d'emplois si l'on veut changer le cadre de vie dans les cités et donner du sens à l'école de la seconde chance.

Pôle Orly –Rungis, Plaine de Wissous, Espace de Montjean

Comme pour les abords des nationales, le projet de SDRIF élude l'approche environnementale de ce secteur sacrifié et ne propose pas de véritable programme de reconquête du territoire.

L'urbanisation de la quasi totalité de la plaine sud de Wissous est en contradiction avec le corridor écologique qui figure sur les plans entre Massy et Morangis au sud de l'aéroport d'Orly. La commune qui est entourée de nombreuses nuisances (aéroport, autoroutes, lignes de chemin de fer, décharges, usines à béton ...) a besoin de conserver une partie importante de terres naturelles et agricoles. La pollution en particulier le long des autoroutes (voir études d'AIRPARIF) est très importante, il est donc nécessaire de constituer des zones vertes de respiration.

Le projet prévoit l'urbanisation de la totalité des terrains situés au sud de la ligne RER C /TGV. Ces terrains sont classés actuellement en zones naturelles et agricoles et devraient être inclus dans le périmètre du Parc Régional de Montjean prévu dans le projet de SDRIF.

L'établissement d'un vrai programme agri-urbain sur ce secteur serait conforme aux déclarations figurant dans le SDRIF et aux conclusions de Grenelle de l'Environnement.

Le plateau de Vert-le Grand

Le plateau agricole de Vert-le-Grand qui accueille déjà sur son territoire un important complexe de traitement et de valorisation de déchets de niveau régional (Ecosite de Vert-le-Grand), doit être protégé de toute urbanisation supplémentaire afin de maintenir sur cette zone une agriculture périurbaine viable, garante de la sauvegarde des paysages et de la qualité de vie des populations urbaines limitrophes. **A ce titre le plateau devrait faire l'objet d'une protection particulière de son paysage agricole et boisé.**

La Croix Blanche

ENE s'oppose catégoriquement à la création d'une nouvelle zone d'activités économiques de 150 hectares au nord du CEV de Brétigny sur Orge qui ne ferait que renforcer le rôle déstructurant de la zone de la Croix blanche sur l'ensemble du territoire de l'Essonne. De plus, la création d'un nouveau pôle logistique ne fera qu'aggraver les nuisances de bruit et de pollution générées par les poids lourds notamment sur la francilienne.

Cette urbanisation planifiée est en totale contradiction avec la volonté affichée par ailleurs de préserver les terres agricoles périurbaines et de lutter contre l'étalement urbain.

La Vallée de l'Orge

Cette vallée, qui concentre actuellement les principaux projets immobiliers, a déjà fait l'objet de mesures de protection partielles par la Région et le département au titre des ENS. L'étude de l'IAURIF de 1997 (Plan paysage) doit être prise en compte. A l'instar des autres vallées : La Juine, La Renarde, la Bièvre, l'Yerres... **elle devrait être classée.**

Le plateau de Saclay

ENE tient à rappeler qu'elle s'oppose à l'opération d'intérêt national décrétée par l'état et qu'elle soutient les positions prises par COLOS, structure qui réunit en son sein les 3 collectifs d'associations du territoire (Amis du Grand Parc de Versailles), AGPV, UASPS et UAPNR (Union des Amis du Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

Le Sud –Essonne

Il est impératif que le Sud Essonne reste classé en Arc Vert comme le préconise le SDRIF. ENE soutient les projets de création et d'agrandissement des Parcs Naturels Régionaux dont l'objectif est de conforter et de restaurer l'arc francilien de la biodiversité.

Transports et Mobilités

Sur la question des mobilités le SDRIF soulève la nécessité d'un renforcement important des transports en commun, sans toutefois hiérarchiser les priorités :

ENE réaffirme le caractère prioritaire de la modernisation et du renforcement des lignes RER C et D du RER ainsi que la réalisation du barreau Sud d'interconnexion des lignes TGV en souterrain avec la création d'une gare à Orly aéroport.

La liaison en TCSP Massy/ traversant le plateau de Saclay ne répond pas pour l'instant aux besoins des habitants et comporte des risques d'urbanisation future le long de son tracé. Nous n'y sommes pas favorables. En revanche nous demandons en priorité la réalisation de la tangentielle Sud Saint- Quentin-en-Yvelines/Massy/Corbeil.

Nous approuvons l'abandon du projet C6 et le remplacement par une coulée verte. Nous demandons la prolongation du projet de TCSP de Longjumeau à Arpajon.

SDRIF et PNR

Le souhait de la Région que le SDRIF soit opposable à la charte des parcs naturels régionaux n'est pas recevable juridiquement.

EN CONCLUSION :

Pour relever les défis majeurs d'une éco-région le SDRIF devrait subordonner l'ouverture à l'urbanisation à différentes conditions :

- que des dispositifs suffisants d'assainissement et d'équipements en matière de traitement de déchets et répondant au principe de proximité soient préalablement mis en place,
- que soit prise en compte la protection des nappes phréatiques, grâce à un recensement des puits de forages anciens ou récents, et des périmètres de protection de captages.
- qu'un développement adapté de l'offre de transport collectif soit préalablement institué.
- que soit jointe en annexe la liste des principaux sites archéologiques et géologiques, afin de favoriser leur protection.

Texte approuvé à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du 24 novembre 2007.

Le Président de Corbeil-Essonnes-Environnement,
Pierre Michel

Le Trésorier,
Jean-Marie Siramy